

Le légaliste

ANIMAYOTTE

Annonce n° 2015
Type Constitution de société
Parution web 16/03/2026
Parution print 16/03/2026 · Le Journal de Mayotte (JDM_20260316.pdf)

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 02/03/2026, il a été constitué une SAS dénommée :

ANIMAYOTTE

Siège social : 265 Rue Zaliha Said, 97630 MTSAMBORO

Capital : 100€

Objet : - Gestion de fourrière et refuge multi-espèces : La capture, le transport, l'accueil, l'hébergement, la garde, la pension, le sauvetage et la gestion administrative des animaux errants, divagants, en état d'abandon ou confiés par des tiers, qu'il s'agisse d'animaux de compagnie, d'animaux d'élevage (bovins, zébus, caprins, ovins) ou de faune sauvage. - Santé et Bien-être animal : Les soins vétérinaires de premier niveau, les activités de dispensaire, la rééducation, les soins d'hygiène et toutes prestations visant au bien-être animal dans le respect des réglementations en vigueur. - Assistance et Transports : Les services de taxi et ambulance animalière pour animaux vivants ou blessés, ainsi que la prise en charge et le transport de dépouilles animales.- Hygiène publique, Équarrissage et Services funéraires : La collecte, le transport sécurisé, le stockage temporaire et l'acheminement des cadavres d'animaux vers les filières agréées ; l'activité de crémation animale (individuelle ou collective) et la gestion des cendres. - Négoce et Élevage : L'élevage, l'achat, l'acquisition, la vente, l'import-export et la cession d'animaux de compagnie ou de rente ; la commercialisation et la distribution de tous produits, accessoires, équipements et produits d'alimentation animale. - Protection de l'Environnement et Biodiversité : La mise en oeuvre de programmes de protection de la faune sauvage (notamment le programme " MAKI-SÛR"), la prévention des conflits entre espèces, et la lutte contre les nuisances environnementales. - Conseil, Formation et Prévention : La prestation de conseils, l'organisation d'actions de sensibilisation,* d'éducation et d'information auprès du public, des familles et en milieu scolaire ; la conception et* l'animation de modules de formation professionnelle pour les agents publics, les associations et les professionnels du secteur. - Surveillance et Signalement : Le constat et la remontée d'infractions liées à la maltraitance animale et aux atteintes à l'environnement auprès des autorités compétentes.

Président : M. Mohamed Ben BE, 1007 route départementale, 97630 MTSAMBORO.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de MAMOUDZOU

Annonce publiée sur AJL976.yt. Directeur de la publication : Bruno MATTEI, directeur de publication du Journal De Mayotte.